



OPPE, SOZIAL
A RESPONSABEL

Halte aux déchets plastiques !

25 millions de tonnes ! Ce chiffre astronomique correspond à la quantité de déchets plastiques produite chaque année par les Européens. Seulement 30 % sont collectés pour être recyclés. Le Luxembourg ne fait pas figure de bon élève. Selon une enquête d'Eurostat, le Grand-Duché produit 52 kg de déchets plastiques par an et par habitant. Selon les estimations, au niveau de l'UE, seulement 5 % de la valeur des matériaux d'emballage en plastique restent dans l'économie, les 95 % restants étant perdus au terme d'une première utilisation très brève (par exemple les plastiques dits « à usage unique », comme les bâtonnets de coton-tige, les couverts, les assiettes ou les pailles, les emballages d'alimentation, etc.).

Ce problème de déchets de plastique est d'autant plus urgent que celui-ci met des centaines d'années à se décomposer. D'où sa présence persistante et de plus en plus importante dans l'environnement. Dans les océans un « septième continent » de plastique s'est formé. Ce continent flottant s'étale sur une surface équivalente à trois fois celle de la France. Les plastiques ont même atteint les océans les plus éloignés. En plein cœur de l'Arctique, des chercheurs allemands ont récemment découvert jusqu'à 12.000 microparticules de plastique par litre d'eau. Les plages elles aussi ne font pas exception, au vu des nombreuses images de sables recouverts de plastique. Les déchets plastiques constituent 85 % des déchets que l'on retrouve sur les plages partout dans le monde. Sans parler des tristes images de poissons et d'oiseaux dont l'estomac est rempli de déchets de plastique.

Ces plastiques terminent souvent leur course dans nos assiettes ou dans nos poumons, les microplastiques étant présents dans l'eau, dans l'air ou dans nos aliments. Bien que les conséquences pour notre santé n'en soient pas connues, il n'est pas exagéré de supposer que le plastique n'ait pas d'effet bénéfique sur la santé.

Dans ce contexte, **le CSJ salue le projet de directive européenne visant à interdire certains produits en plastique à usage unique** et se réjouit du fait que le Parlement européen – en date du 24 octobre – et les 28 Etats membres de l'UE - en date du 31 octobre 2018 – aient apporté leur soutien au projet. Il encourage les co-législateurs européens à se mettre rapidement d'accord sur un texte ambitieux, en vue d'une entrée en vigueur imminente du texte.

Outre les démarches législatives pour interdire et limiter certains plastiques à usage unique, le CSJ estime qu'**un impact durable ne peut être atteint qu'en sensibilisant les citoyens à modifier leurs habitudes de consommation**. Le citoyen doit être encouragé à réduire, réutiliser et recycler davantage. Des ateliers pédagogiques doivent permettre de sensibiliser les enfants à l'importance du recyclage.

Un étiquetage spécifique pour les produits plastiques mal recyclés pourrait permettre aux consommateurs de faire de meilleurs choix.

Au vu de l'incapacité actuelle des systèmes d'épuration des eaux usées de filtrer les **microplastiques**, si bien qu'ils terminent leur course dans les rivières pour finir dans les océans, le CSJ plaide pour une **plus grande sensibilisation des citoyens quant aux produits contenant ces microéléments**.

Le CSJ **encourage d'ailleurs les surfaces commerciales à éviter les aliments suremballés et à permettre les achats en vrac**.

L'extension de l'offre de stations de recyclage RE-box permettant le dépôt de pots de yaourt, barquettes et films plastiques, doit permettre aux citoyens d'effectuer un tri plus approfondi des plastiques.

Enfin, le CSJ **encourage les acteurs publics à faire figure de bon exemple** en évitant notamment les plastiques à usage unique lors de l'organisation de manifestations publiques.

Adopté au Congrès national du CSJ 2018 à Dommeldange